

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 septembre 2008

DGS - SECRETARIAT GENERAL AUX ASSEMBLÉES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 77/02

OBJET : Désignation de Conseillers généraux dans les commissions et organismes (Commission de la sécurité routière).

En application de l'article L. 3121-23 du Code général des Collectivités territoriales, il appartient au Conseil général de désigner les Conseillers généraux qui le représenteront au sein des divers organismes et commissions internes ou externes.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le projet de délibération détaillant la désignation à laquelle il convient de procéder.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 77/02

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 septembre 2008

OBJET : Désignation de Conseillers généraux dans les commissions et organismes (Commission de la sécurité routière).

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-23,

Vu la délibération n° 77/02 en date du 30 mai 2008 portant désignation de Conseillers généraux dans les commissions et organismes,

DECIDE

Article 1 : de désigner, Monsieur Léo AIELLO pour siéger au sein de la commission de la sécurité routière (interne au Conseil général), en lieu et place de Madame Lydie AUTREUX.

Article 2 : la présente délibération rapporte la délibération susvisée n° 77/02 en date du 30 mai 2008 en ce qu'elle désignait notamment Madame Lydie AUTREUX pour siéger au sein de la commission de la sécurité routière (interne au Conseil général).

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

